



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique fiscale

Question au Gouvernement n° 2310

Texte de la question

FISCALITÉ ÉCOLOGIQUE

M. le président. La parole est à Mme Eva Sas, pour le groupe écologiste.

Mme Eva Sas. Ma question s'adresse à Mme la ministre de l'écologie.

Madame la ministre, le 13 octobre dernier, M. Christian de Perthuis annonçait sa démission de la présidence du Comité pour la fiscalité écologique, après que de nombreuses interpellations du Gouvernement furent restées sans réponse et en dressant le constat suivant : « L'impression que j'ai est que le verdissement de la fiscalité n'est pas une priorité gouvernementale ».

M. Christian Jacob. Eh non !

Mme Eva Sas. Nous voulons saluer la qualité de travail de M. de Perthuis, qui a su créer du dialogue, de l'échange, voire du consensus au sein d'un comité réunissant des représentants des organisations patronales, des syndicats, des associations environnementales et des parlementaires.

La création de ce comité faisait suite à l'engagement du Président de la République de faire converger le niveau de notre fiscalité environnementale vers la moyenne européenne – la France se situant actuellement au vingt-cinquième rang européen.

Rappelons qu'il s'agit, non pas d'ajouter une nouvelle fiscalité, encore moins d'instituer une fiscalité punitive, mais de mettre en place une fiscalité incitative,...

M. Yves Fromion. Ah ! Nous sommes rassurés !

Mme Eva Sas. ...qui décourage les comportements portant atteinte à l'environnement et soutienne le développement des produits, biens et services écologiques. C'est ainsi qu'un cercle vertueux d'investissements dans la transition écologique pourra s'enclencher.

Le dernier rapport de la Commission européenne souligne les vertus d'un basculement d'une fiscalité du travail vers une fiscalité écologique, qui assurerait à la France un surcroît de croissance de 1,7 % à l'horizon 2025. Le chantier est engagé, mais beaucoup reste à faire. Or, depuis plusieurs mois, force est de constater que les ministères de l'écologie et du budget ne soutiennent plus le travail du Comité pour la fiscalité écologique.

Qu'envisage le Gouvernement pour relancer ce comité, dans la continuité de la loi pour la transition énergétique que nous avons adoptée ensemble ?

L'une des pistes pourrait être...

M. Philippe Meunier. Une hausse des impôts ?

Mme Eva Sas. ...d'élargir son champ de réflexion aux financements innovants de la transition écologique.
(*Applaudissements sur les bancs du groupe écologiste.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Mme Ségolène Royal, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Madame la députée, vous posez une question très importante : celle de la fiscalité écologique.

Comme vous le savez, je ne souhaite pas que celle-ci soit punitive. Votre assemblée a pris à ce sujet une décision importante en adoptant le crédit d'impôt pour la transition énergétique, qui accompagnera la loi du même nom et qui permet d'alléger les impôts afin d'inciter aux bonnes pratiques ; en particulier, les Français qui, à partir du 1er septembre 2014, auront engagé des travaux d'économie d'énergie dans leur logement se les verront rembourser à hauteur de 30 %, dans la limite de 8 000 euros de travaux pour une personne seule et de 16 000 euros pour un couple. Vous voyez donc que les réflexions sur la fiscalité écologique débouchent sur des décisions concrètes et opérationnelles.

Autre exemple : le mécanisme de bonus/malus automobile, qui incite les Français à orienter leur choix vers des voitures non polluantes et à délaisser celles qui sont plus polluantes.

Dans le cadre de la préparation du sommet sur le climat de décembre prochain, j'ai l'intention de renforcer la réflexion sur les données économiques au sens large – avec d'ailleurs la collaboration de Christian de Perthuis, que j'ai chargé d'animer un groupe de travail rassemblant des économistes. Nous devons en effet passer à une réflexion plus globale, notamment sur le prix du carbone, l'évaluation des services que la nature rend à l'économie et le coût de la destruction de la nature – qui paie quoi et qui profite de quoi.

C'est dans le cadre de cette approche globale que nous pourrions définir clairement les droits et les devoirs de chacun, au regard de la protection des valeurs environnementales, et de la protection de la planète en général.

Données clés

Auteur : [Mme Eva Sas](#)

Circonscription : Essonne (7^e circonscription) - Écologiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2310

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 novembre 2014](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [19 novembre 2014](#)